



MAIRIE DE NANTOUILLET

16, Grande Rue
77230 NANTOUILLET

☎ : 01.64.36.24.06

✉ : mairie.nantouillet@wanadoo.fr
www.nantouillet.com

DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
Arrondissement de Meaux
Canton de Mitry-Mory

COMMUNE DE NANTOUILLET
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

**Nombre de
conseillers**

En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 11

Date de Convocation

29/04/2021

Date d'affichage

29/04/2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 06 mai à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Yannik URBANIAK, Maire.

Présents :

Yannik URBANIAK, Arnaud CUYERS, Line BLOUD, Patrick MARTIN,
Myriam ALVES, Fabien ANRACT, Alain BROQUET, Karine CLAIRET, Sylvie ROUSSEAU,
Formant la majorité des membres en exercice.

<u>Absent (s) non-excuse(s) :</u>	
<u>Absent(s) excusés :</u>	Murielle PEREIRA ayant donné pouvoir à Yannik URBANIAK, Stéphanie IFIANTEPIA ayant donné pouvoir à Arnaud CUYERS.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie ROUSSEAU.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 32.

Approbation du procès-verbal de la précédente séance :

Monsieur le Maire informe que pour des raisons organisationnelles, la rédaction du compte-rendu de la séance du 13/04/2021 n'est pas terminée.

Il propose de le regrouper avec celui de la séance de ce jour, jeudi 06/05/2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, APPROUVE CE REPORT.

16-2021 : Acquisition des parcelles B 197 et B 690 situées au lieudit « Le Clos aux Poules » :

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur le rapport de Monsieur le Maire,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Nantouillet,
- Les avis de France Domaine n°2013-332V1650-19 du 06 novembre 2013 et n°2016-284V1614 du 15 décembre 2016,

CONSIDÉRANT :

- Que Mesdames Françoise BANAZRA, Michelle CIRODDE et Monsieur Maxime THOMINOT sont propriétaires des parcelles B 197 et B 690 sises au lieudit « Le Clos aux Poules » d'une superficie totale d'environ 4 340 m²,
- Que ces parcelles sont grevées d'un emplacement réservé inscrit au plan local d'urbanisme de la commune de Nantouillet dans le but de permettre d'y créer un bassin de rétention des eaux pluviales,
- Que ces parcelles sont non bâties et constituées de bois taillis en friches,
- Que les propriétaires des dites parcelles ont fait part à la commune de Nantouillet de leur souhait de les céder et que les négociations engagées avec ces derniers ont permis de convenir d'un prix de cession de 7 000 € hors taxes / hors droits, frais de négociation inclus.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **Approuve** l'acquisition des parcelles B 197 et B 690 pour une surface totale de 4 340 m² moyennant le prix de 7 000 € H. T / H. D, frais de négociation inclus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir,
- **Précise** que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 21 (immobilisations corporelles du budget 2021).

17-2021 : Décision Modificative n°01 :

Monsieur le Maire expose que lors du vote du budget 2021, il a été omis de prévoir les crédits suffisants au chapitre 23 – Immobilisations en cours.

Or, l'opération relative à la réfection de l'église Saint-Denis comprend des avances forfaitaires qui sont mandatées au chapitre 23.

C'est la raison pour laquelle il est envisagé d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Articles	Montants	Articles	Montants
21318 – Autres bâtiments publics	-5000 €		
238 – Avance /cde sur immo. corporelle	+5000 €		
Total	0.00 €	Total	0.00 €

APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DÉCIDE** de faire les modifications budgétaires comme énoncées ci-dessus.

Questions diverses :

+ Interview à paraître dans le magazine « MagJournal 77 » :

Monsieur le Maire informe qu'il a été interviewé par Madame Hélène ROUSSEAU, journaliste pour Magjournal77.

Texte extrait du site internet de magjournal77 : <https://www.magjournal77.fr/a-propos>

« Magjournal 77 est une publication de presse en ligne qui traite l'information régionale dans le nord de la Seine-et-Marne (<https://www.magjournal77.fr/>). Le site met en ligne ses articles les mardis et les vendredis. Le samedi, des articles magazine sont publiés. Tout au long de la semaine, si une info qui revêt une importance particulière survient, elle peut être mise en ligne immédiatement, comme c'est le cas pour les faits divers ».

Monsieur le Maire a choisi de répondre à cette interview dans le but d'informer les Nantolétains mais aussi les citoyens des communes voisines sur les projets en cours : travaux de réfection de l'église Saint-Denis, implantation de ralentisseurs dans la Grande Rue, extension du réseau de vidéoprotection, ...

+ Extension de réseaux pour projets de constructions :

Monsieur le Maire rappelle que la commune se situant en zone de bruit du fait de sa proximité avec l'aéroport de Roissy-CDG, les lotissements y sont prohibés.

Ainsi, toute division parcellaire de plus de deux lots n'est pas possible et seules sont tolérées, les constructions qui viendraient combler les vides au sein du village (pas de possibilité d'étendre le tissu urbain, seulement de le combler).

Monsieur le Maire précise qu'il ne souhaite pas doubler la population du village mais qu'il faut tout de même trouver des ressources.

L'apport de nouveaux habitants permettrait de gagner en ressources fiscales sans augmenter le taux des taxes locales.

Dans cet objectif, il envisage d'acquérir des parcelles afin d'y créer les extensions de réseaux d'eaux pluviales et usées sur la Place du Château et dans la rue de Thieux.

+ Aménagement des trottoirs des Projets d'extension de réseaux pour projets de constructions :

Monsieur Arnaud CUYPERS demande à quel moment les travaux d'aménagement du trottoir et des bateaux situés devant les numéros 9 et 11 de la rue de Thieux seront réalisés ?

Monsieur le Maire répond que les études sont toujours en cours au sein de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France. Cela représente un budget conséquent, car il faut également prévoir le déplacement d'un candélabre.

Dépôts sauvages :

Monsieur le Maire confirme que le tas de dépôt de sauvage du chemin de la Cavée a été éliminé gracieusement par une entreprise locale.

Celui qui se trouve sur la Route Départementale n°404 en direction de Saint-Mesmes sera évacué sous peu par les services du Département en même temps que celui du chemin de la Halte de Thieux à Nantouillet.

Monsieur Arnaud CUYPERS ajoute qu'au 1^{er} mai, il a constaté un nouveau dépôt dans un chemin menant à Saint-Mesmes. Celui-ci est majoritairement constitué de carrelage.

Il y a deux ans il y avait déjà eu ce même type de dépôt à cet endroit.

Monsieur Alain BROQUET demande s'il est envisageable d'installer des panneaux signalant les dépôts sauvages illégaux ; comme cela se fait dans plusieurs communes ?

Monsieur le Maire acquiesce.

Monsieur le Maire en profite pour signaler que depuis ce week-end, une machine à laver a été déposée au niveau du 17 rue de Meaux. Il envisage d'envoyer un courrier aux riverains de la rue si celle-ci n'est pas retirée dans les meilleurs délais.

Monsieur le Maire rappelle que le prochain ramassage des encombrants est prévu le mercredi 19 mai 2021. Il précise qu'afin de ne pas gêner les piétons mais aussi par respect pour l'ensemble des Nantolétains, **les encombrants sont à sortir la veille au soir uniquement.**

Mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI) :

Dans le cadre de la mise en place de la REOMI, de nouveaux bacs ont été distribués aux Nantolétains durant le mois d'avril.

Les personnes qui n'ont pas reçu leur(s) bac(s) doivent prendre rendez-vous au 0800.303.008 (numéro vert).

Monsieur le Maire précise que la commune ne gère pas les déchets et qu'à ce titre il n'est pas décisionnaire dans ce domaine.

En effet, seul le service environnement de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France est compétant pour la gestion des déchets sur la commune. En cas de besoin, toute personne peut joindre ce service au 01 60 54 68 40 ou environnement@cc-pmf.fr.

Plaintes d'administrés de la rue de Meaux :

Monsieur le Maire relate avoir reçu diverses plaintes d'administrés de la rue de Meaux concernant un chien.

Il semblerait que ce chien soit promené par son maître avec une laisse relativement longue. Ce qui revient à dire qu'il est quasiment libre de ses mouvements.

Dès lors, plusieurs incidents se sont produits : cyclistes ayant manqué d'être renversés, promeneurs poussés dans des barbelés occasionnant une prise en charge chirurgicale, déjections canines sur les propriétés privées, dégradations de menuiseries, ...

Même si le chien semble vouloir jouer, il n'en reste pas moins dangereux et gênant pour les Nantolétains.

Monsieur le Maire va adresser un courrier au propriétaire du chien afin de faire en sorte que les nuisances cessent.

✚ Achat des parcelles de la rue de Meaux – Projet de chemin piétonnier :

Monsieur le Maire informe que la signature de l'achat des parcelles B n°902, B n°904 et B n°905 est prévue pour le 20/05/2021.

✚ Vente des terrains de l'ancienne école :

Monsieur le Maire informe que les deux terrains issus de la division de l'ancienne école sont sous compromis.

Dernièrement le notaire a demandé à la commune de lui fournir une étude de sol « G1 ».

Or, il rappelle qu'initialement la Municipalité avait prévu d'y réaliser l'atelier municipal et que devant le coût exorbitant du projet, celui-ci avait été abandonné. À cette occasion une étude de sol « G2 » avait été réalisée. La « G2 » étant plus poussée que la « G1 », Monsieur le Maire ne comprenait pas pour quelle raison il reviendrait à la Commune de fournir une nouvelle étude de sol.

Après contact avec l'étude, il s'avère que finalement l'étude « G2 » est suffisante.

La signature des compromis de vente est prévue pour le 02/06/2021.

✚ Permis de démolir de la petite ferme située dans la rue de Meaux - Recours contre l'avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France :

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait déposé un recours à l'encontre du refus d'accord de l'architecte des bâtiments de France (ABF) du 13 janvier 2021 émis sur la demande de permis de démolir n°077 332 20 00001.

En date du 17 mars 2021, le préfet de Région a pris la décision de confirmer le refus d'accord émis par l'ABF.

Monsieur le Maire informe que la Commune du Mesnil-Amelot se trouve dans le même cas de figure. À ce titre, une action commune pourrait être engagée afin de faire évoluer la situation.

✚ Suivi des travaux de réfection de l'église Saint-Denis :

Monsieur le Maire annonce que la toiture de l'église est pratiquement terminée. Il reste la pente côté Poney-Club à finir.

Il ajoute que le paratonnerre doit être rénové et que pour permettre à la nacelle de stationner et d'accéder au clocher, la Grande Rue sera bloquée durant une journée. Il n'a pas plus de détails pour le moment.

Monsieur le Maire propose d'organiser une visite de l'église ; un samedi matin.

✚ Ralentisseurs Grande Rue :

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été contacté par l'agence routière départementale au sujet des ralentisseurs implantés dans la Grande Rue.

Le dos d'âne situé au niveau de l'église appelle les observations suivantes :

- La pente serait trop importante. Or, l'entreprise qui a réalisé les travaux assure avoir respecté les plans fournis par le Département qui imposait une pente à 7°. Une nouvelle vérification doit être faite.
- La chicane doit être supprimée.

Par ailleurs, il convient de limiter la vitesse à 30km/h en approche des ralentisseurs.

Monsieur le Maire informe qu'il a décidé de limiter toute la traversée du village à 30 km/h. Il va prendre un arrêté dans ce sens.

Matériel urbain :

Madame Line BLOUD informe avoir reçu un commercial afin de se renseigner sur le coût de l'installation de 3 bornes à déjections canines pour la Place du Château, le parking de la salle polyvalente et la rue des Ormeteaux.

Monsieur Alain BROQUET demande d'en prévoir une supplémentaire pour la rue de Meaux.

Rivière Beuvronne :

Monsieur Arnaud CUYPERS informe qu'il a pris contact avec le syndicat qui gère la rivière Beuvronne. En effet il a constaté que la couleur de l'eau est anormalement foncée. Il s'avère que la station d'épuration de Saint-Mard subisse un dysfonctionnement et que les eaux usées sont rejetées dans la rivière.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h35.

Le Secrétaire de séance,
Sylvie ROUSSEAU

Le Maire,
Yannik URBANIAK